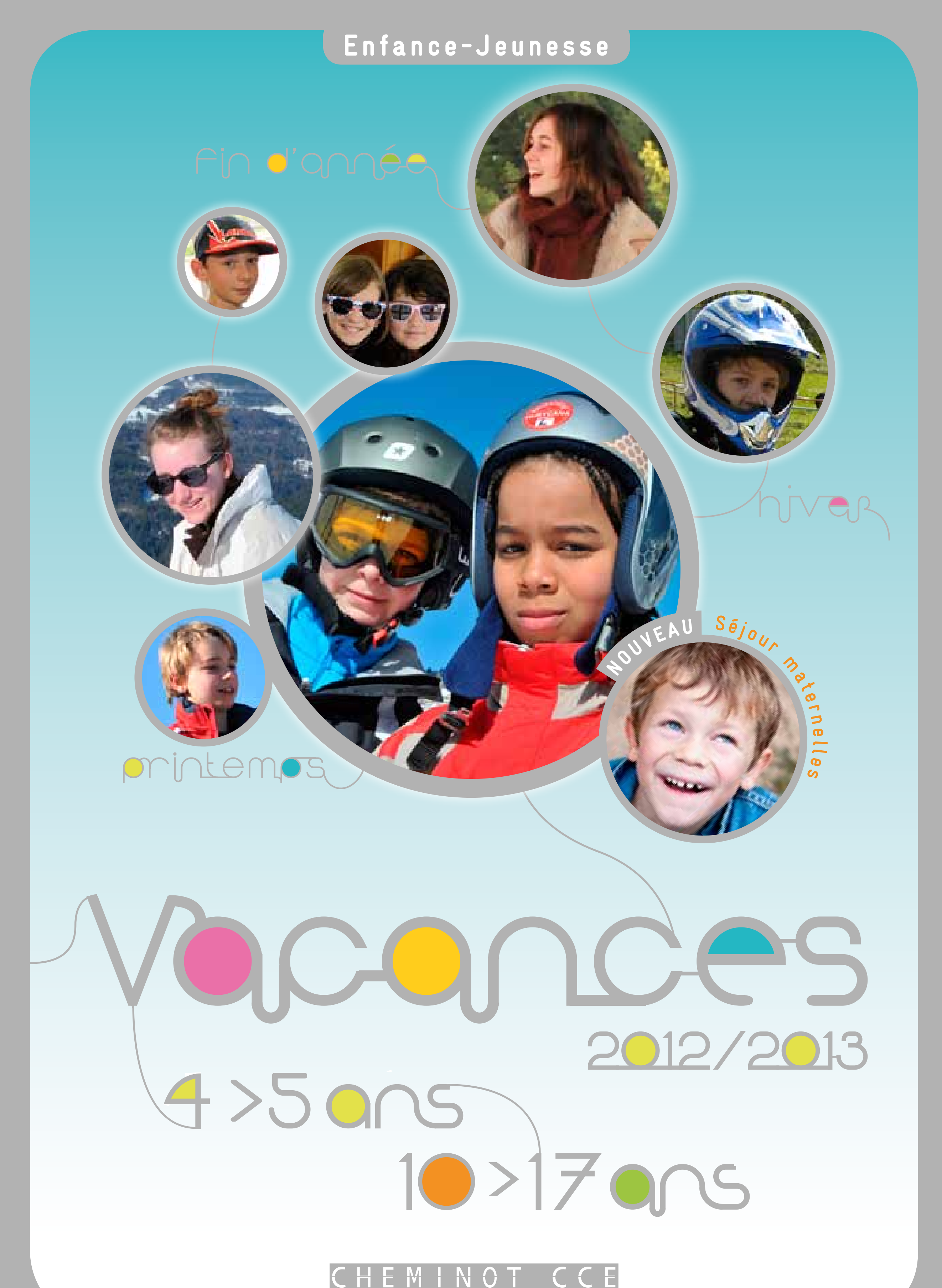
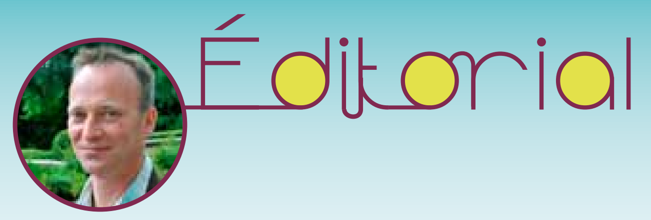

Enfance-Jeunesse
fin d'année
hiver
printemps
NOUVEAU
Séjour maternelles
Vacances
2012/2013
4 >5 ans
10 >17 ans
CHEMINOT CCE
COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE DE LA SNCF



Les vacances c'est pas du luxe !

les pistes pour

Ce slogan du Secours populaire, illustre à lui tout seul le fondement même de cette période qui permet de rompre avec l'activité quotidienne. **Instant privilégié** pour se retrouver, se ressourcer, pratiquer un sport ou voyager, les vacances participent pleinement à **l'épanouissement** et au développement de l'enfant. Et pourtant, dans notre pays, **un enfant sur trois ne part jamais.**
Plus préoccupant, en 2012, c'est près d'un Français sur deux qui aura renoncé à partir, principalement dans les catégories les plus modestes.
Et que dire des **vacances à la montagne !**
Après avoir culminé à 9 % dans les années quatre-vingt-dix, le taux de départ au ski est tombé l'an dernier à 7,4 %.
Au CCE, nous ne pouvons nous satisfaire de cet état de fait. C'est la raison pour laquelle nous proposons des **tarifs étudiés**, tenant compte du quotient familial, mais aussi une offre de séjours largement renouvelée.
Pour la première fois au printemps, nous organisons des **séjours maternels** à Montdidier. Ces derniers se dérouleront dans un bâtiment entièrement rénové, qui peut accueillir 18 enfants de 4/5 ans pour des séjours d'une semaine. Il s'agit d'une **première approche de la colo** tout en douceur, puisque les parents, accompagnant leur enfant le premier jour, ont la possibilité de découvrir le site et de partager le déjeuner avec le groupe.
À l'heure où la crise et les difficultés financières incitent nombre d'organismes à restreindre leur offre, notre fierté à nous CCE, est de proposer une destination et des **places supplémentaires**.
Notre plus grande satisfaction, ce sont les remerciements et les **appréciations positives** qui nous parviennent à l'issue des séjours. Plus généralement c'est de voir des enfants et des jeunes revenir de vacances, des souvenirs plein la tête !
Non décidément, skier, voyager, faire de l'équitation, de la moto ou apprendre l'anglais en s'amusant **ce n'est vraiment pas du luxe !**
Parents et enfants, cette brochure est à votre disposition, n'hésitez pas à la feuilleter pour y trouver le séjour qui vous va.



Secrétaire adjoint du CCE de la SNCF.
Président de la commission des activités sociales, culturelles et sportives du CCE de la SNCF.

changer d'année !

séjours fin d'année



NÉS ENTRE LE 04/01/99 ET LE 26/12/02

Des pistes de ski aux pistes de danse : un séjour de vacances à la neige pour pratiquer le ski ou le surf et célébrer le passage en 2013. Les séances sont encadrées par nos animateurs et adaptées au niveau des participants.

Ski alpin

5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : ALPIN

Surf

5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : SURF

NOUVEAU

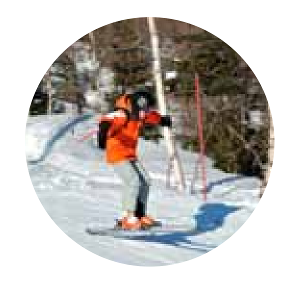
SUIVEZ LE SÉJOUR DE VOTRE ENFANT SUR BLOG





14>17 ans

NÉS ENTRE LE 04/01/95 ET LE 03/01/99



Ski alpin

5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : ALPIN

Surf

5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : SURF

SÉJOURS DU JEUDI AU JEUDI	
Du :	27/12
Au :	03/01
ALPIN	❄
SURF	🏂

Calculez votre tranche tarifaire à l'aide du tableau page 12.

TRANCHE TARIFAIRE	1	2	3	4	5	6	7	CONTRIBUTION MOYENNE D'UN SÉJOUR
ALPIN-SURF	171 €	209 €	247 €	285 €	304 €	323 €	342 €	380 €

10 > 13 ans

NÉS ENTRE LE 18/03/99 ET LE 16/02/03

séjours hiver

Ski alpin

5 demi-journées.
Code séjour : ALPIN

Initiation ski alpin

SPÉCIAL DÉBUTANTS

5 demi-journées.
dont 3 d'apprentissage.
Code séjour : INIALPIN

Nos colos neige sont avant tout des séjours de vacances. Une semaine pour vivre ensemble, chacun à son rythme, et pratiquer les sports d'hiver !
L'activité dominante est proposée du lundi au samedi avec une journée de coupure en milieu de séjour. Des vacances idéales pour s'évader et s'amuser !



Cap neige

5 demi-journées :
ski de fond, raquettes
et chiens de traîneaux
(ou ski-joring)
Code séjour : NEIGE

Surf

5 demi-journées.
Code séjour : SURF





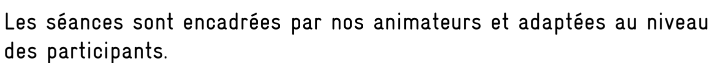
Initiation surf

SPÉCIAL DÉBUTANTS

5 demi-journées
dont 3 d'apprentissage.
Code séjour : INISURF







Les séances sont encadrées par nos animateurs et adaptées au niveau des participants.
Pour les séjours **Spécial Débutants**, les séances d'initiation sont confiées aux moniteurs de l'école de ski locale.

Calculez votre tranche tarifaire à l'aide du tableau page 12.

TRANCHE TARIFAIRE	1	2	3	4	5	6	7	CONTRIBUTION MOYENNE D'UN SÉJOUR
NEIGE	114 €	139 €	164 €	190 €	202 €	215 €	227 €	252 €
ALPIN-INIALPIN SURF-INISURF	171 €	209 €	247 €	285 €	304 €	323 €	342 €	380 €

	SÉJOURS DU DIMANCHE AU DIMANCHE			
Zone	B	B-A	A-C	C
Du :	17/02	24/02	03/03	10/03
Au :	24/02	03/03	10/03	17/03
ALPIN INIALPIN	❄	❄	❄	❄
SURF INISURF	🏂	🏂	🏂	🏂
NEIGE	⁂	⁂	⁂	⁂

14>17 ans séjours hiver : neige

NÉS ENTRE LE 18/03/95 ET LE 17/03/99

casque obligatoire
fourni par le centre

Ski alpin
5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : ALPIN

Initiation ski alpin
SPÉCIAL DÉBUTANTS
5 demi-journées.
dont 3 d'apprentissage.
CODE SÉJOUR : INIALPIN



Surf
5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : SURF

Initiation surf
SPÉCIAL DÉBUTANTS
5 demi-journées
dont 3 d'apprentissage.
CODE SÉJOUR : INISURF

Cap neige
5 demi-journées :
ski de fond, raquettes
et chiens de traîneaux
(ou ski-joring)
CODE SÉJOUR : NEIGE

Ski alpin à Andorre
SPÉCIAL CONFIRMÉS
5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : ANDORRE

Les séances sont encadrées par nos animateurs et adaptées au niveau des participants.
Pour les séjours **Spécial Débutants**, les séances d'initiation sont confiées aux moniteurs de l'école de ski locale.

Calculez votre tranche tarifaire à l'aide du tableau page 12.

TRANCHE TARIFAIRE	1	2	3	4	5	6	7	CONTRIBUTION MOYENNE D'UN SÉJOUR
NEIGE	114 €	139 €	164 €	190 €	202 €	215 €	227 €	252 €
ALPIN-INIALPIN SURF-INISURF ANDORRE	171 €	209 €	247 €	285 €	304 €	323 €	342 €	380 €

SÉJOURS DU DIMANCHE AU DIMANCHE				
Zone Du : Au :	B 17/02 24/02	B-A 24/02 03/03	A-C 03/03 10/03	C 10/03 17/03
ALPIN INIALPIN	●	●	●	●
SURF INISURF	●	●	●	●
ANDORRE	●	●	●	●
NEIGE		●	●	

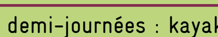
NÉS ENTRE LE 06/05/99 ET LE 20/04/03

10 > 13 ans

séjours printemps

Balade en kayak, visite d'un atelier de mode, tournoi sportif, chorégraphie de danse, séance d'équitation, offrez à votre enfant une parenthèse, le temps d'une semaine. À vous de choisir la thématique qui lui plaît !
Les séances sont encadrées par des moniteurs diplômés (assistés de nos animateurs) et adaptées au niveau des participants.

Aventure



5 demi-journées : kayak de mer, VTT, tir à l'arc, via ferrata, randonnées. Un large choix d'activités pour un véritable cocktail nature !
CODE SÉJOUR : AVENTURE

Pause

Équitation

Une semaine au centre équestre ! Au programme : séances en manège, balades, soins, hippologie, jeux + 6 heures de monte.
CODE SÉJOUR : ÉQUITATION



Sports à la carte

En fonction de vos envies, concevez votre programme multisports (foot, hand, basket, tennis, badminton,...). 5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : SPORTS

L'anglais en s'amusant

Un séjour en France, pour perfectionner son niveau d'anglais, ponctué d'une journée à Londres.
8 heures de cours.
CODE SÉJOUR : ANGLAIS

SÉJOURS DU DIMANCHE AU DIMANCHE

Zone	B-A	A-C
Du :	21/04	28/04
Au :	28/04	05/05
AVENTURE		
ÉQUITATION		
SPORTS		
ANGLAIS		
DANSE		
MODE		

Calculez votre tranche tarifaire à l'aide du tableau page 12.

TRANCHE TARIFAIRE	1	2	3	4	5	6	7	CONTRIBUTION MOYENNE D'UN SÉJOUR
AVENTURE-ÉQUITATION SPORTS-ANGLAIS-DANSE MODE	114 €	139 €	164 €	190 €	202 €	215 €	227 €	252 €



10 >13 ans

NÉS ENTRE LE 06/05/99 ET LE 20/04/03

séjours printemps

loisirs

Mode

Bienvenue à la Fashion Week : rencontres avec des stylistes-créateurs, réalisations, visite d'un atelier de fabrication.
5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : MODE

Danse

Une semaine pour s'initier et parfaire sa technique dans une véritable salle de danse. Au programme : assouplissements, gestuelle, chorégraphies,...
5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : DANSE

NOUVEAU 4 >5 ans

NÉS ENTRE LE 04/05/07 ET LE 20/04/09

Maternelles

Direction la Picardie, entre Amiens et Compiègne, à une heure de Paris. Un séjour à la campagne, idéal pour se détendre. Les familles sont accueillies le premier jour pour découvrir le site et partager le déjeuner avec le groupe. Elles pourront ensuite suivre le quotidien des enfants grâce au blog mis en place par l'équipe d'encadrement.
Capacité : 18 places.
CODE SÉJOUR : MONTDIDIER

Calculez votre tranche tarifaire à l'aide du tableau page 12.

TRANCHE TARIFAIRE	1	2	3	4	5	6	7	CONTRIBUTION MOYENNE D'UN SÉJOUR
MONTIDIDIER MATER	50 €	69 €	87 €	114 €	134 €	152 €	168 €	185 €

SÉJOURS DU DIMANCHE AU SAMEDI		
Zone	B-A	A-C
Du :	21/04	28/04
Au :	27/04	04/05
MONTIDIDIER MATER	✓	✓

NÉS ENTRE LE 06/05/95 ET LE 05/05/99

14>17 ans

séjours printemps

Une semaine pour se détendre et découvrir de nouvelles activités.
Au choix : moto, équitation, sports, danse, mode, circuit itinérant. À vous de décider ! Les séances sont encadrées par des moniteurs diplômés (assistés de nos animateurs) et adaptées au niveau des participants.



Équitation

Une semaine au centre équestre ! Au programme : séances en manège, balades, soins, hippologie, jeux + 6 heures de monte.
CODE SÉJOUR : ÉQUITATION

Sports à la carte

En fonction de vos envies, concevez votre programme multisports (foot, hand, basket, tennis, badminton,...). 5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : SPORTS

Moto

Plongée dans l'univers du motocross : techniques de pilotage, mécanique, pratique sur circuit...
5 demi-journées (dont 3 de conduite)
CODE SÉJOUR : MOTO

NOUVEAU
SUIVEZ LE SÉJOUR DE VOTRE ENFANT SUR BLOG



objectif



14>17 ans

NÉS ENTRE LE 06/05/95 ET LE 05/05/99

séjours printemps

Danse

Une semaine pour s'initier et parfaire sa technique dans une véritable salle de danse. Au programme : assouplissements, gestuelle, chorégraphies,…
5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : DANSE

Mode

Bienvenue à la Fashion Web : rencontres avec des stylistes-créateurs, réalisations, visite d'un atelier de fabrication.
5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : MODE

évasion

Séjour itinérant

Direction l'Europe du Nord, pour un circuit culturel de Londres à Amsterdam en passant par Bruxelles.
Hébergement en auberges de jeunesse et déplacements en transports locaux.
Voyage en train au départ de Paris
Capacité : 24 places.
CODE SÉJOUR : CAPITALES

TRANCHE TARIFAIRE	1	2	3	4	5	6	7	CONTRIBUTION MOYENNE D'UN SÉJOUR
ÉQUITATION-SPORTS DANSE-MODE	114 €	139 €	164 €	190 €	202 €	215 €	227 €	252 €
MOTO	157 €	192 €	226 €	261 €	279 €	296 €	313 €	348 €
CAPITALES ITINÉRANT	126 €	154 €	182 €	210 €	224 €	238 €	252 €	280 €

	SÉJOURS DU DIMANCHE AU DIMANCHE	
Zone Du : Au :	B-A 21/04 28/04	A-C 28/04 05/05
ÉQUITATION	●	●
SPORTS	●	●
MOTO	●	●
DANSE	●	●
MODE	●	●
CAPITALES ITINÉRANT	●	●

séjours printemps

NÉS ENTRE LE 13/05/95 ET LE 13/04/99

14 > 17 ans

Séjours linguistiques

Les jeunes sont hébergés en famille d'accueil. Soigneusement sélectionnée par nos partenaires locaux, chaque famille reçoit 2 jeunes. Elle s'engage à les accueillir dans les meilleures conditions possibles et à favoriser leur intégration et la réussite du séjour. Les jeunes sont avec leur famille principalement le soir et le week-end.

12 heures de cours et des excursions. Le groupe se retrouve chaque jour pour bénéficier des cours de langue dispensés par des professeurs locaux et des animations proposées par nos animateurs.
Un séjour idéal pour découvrir un autre pays et améliorer son niveau en langue !



15 participants minimum par séjour
CODE SÉJOUR : ANGLETERRE

L'allemand en Famille !

15 participants minimum par séjour
CODE SÉJOUR : ALLEMAGNE



L'espagnol en Famille !

15 participants minimum par séjour
CODE SÉJOUR : ESPAGNE

TRANCHE TARIFAIRE	1	2	3	4	5	6	7	CONTRIBUTION MOYENNE D'UN SÉJOUR
ANGLETERRE ALLEMAGNE ESPAGNE	126 €	154 €	182 €	210 €	224 €	238 €	252 €	280 €

	SÉJOURS DU DIMANCHE AU DIMANCHE			
Zone	B	B-A	A-C	C
Du :	14/04	21/04	28/04	05/05
Au :	21/04	28/04	05/05	12/05
ANGLETERRE	✓	✓	✓	✓
ALLEMAGNE		✓	✓	
ESPAGNE		✓	✓	

Avant le séjour

Étape 1 : l'inscription

Qui bénéficie des séjours ?

● Les enfants du personnel de la SNCF en activité (agents du cadre permanent, auxiliaires et contractuels) ou en retraite (pensionnés, veufs ou veuves d'agents) et bénéficiaires des facilités de circulation délivrées par l'agence famille.

● Les enfants du personnel des Comités d'établissement et du CCE de la SNCF, à condition que celui-ci soit sous contrat à durée indéterminée, actifs ou retraités et sous réserve d'effectuer ou d'avoir effectué un horaire mensuel au moins égal à la moitié de la durée légale du travail.

● Les enfants de la DDASS accueillis dans les « foyers cheminots ». Le montant des frais de séjour facturé, par le CCE de la SNCF, sera celui de la Tranche 7.

Les personnels SNCF cités, sont reconnus comme « demandeur », il leur appartient d'établir la demande d'inscription et de régler les frais de séjour.

● **Les enfants des CE Alsace et Clientèles ne sont concernés que par les séjours linguistiques.**

À combien de séjours chaque enfant peut-il prétendre ?

● un seul séjour au cours de la saison hiver/printemps 2012-2013.

● un seul séjour linguistique par année civile.

Comment s´inscrire ?

Retirez une fiche d'inscription auprès de votre CER/SNCF.

Sélectionnez un séjour dans le catalogue selon l'âge de votre enfant. Vous devez obligatoirement exprimer **2 vœux** de séjour et reporter les codes correspondants sur la fiche d'inscription.

Ne pas oublier de noter votre point d'accueil (liste page 14). Le point d'accueil du DÉPART et le point d'accueil du RETOUR sont obligatoirement les mêmes.

Remettez la fiche d'inscription dûment remplie, à votre CER/SNCF, accompagnée **obligatoirement** des pièces justificatives demandées ci-dessous :

● la photocopie du dernier bulletin de salaire SNCF ou relevé de pension de la Caisse de Prévoyance

● la photocopie de l'attestation Caisse de Prévoyance ou Sécurité Sociale sur laquelle apparaît l'enfant inscrit

● la photocopie de la carte d'identité ou passeport de l'enfant pour les séjours à l'étranger

● la photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2012 sur les revenus 2011 :

- **pour les Cheminots retraitables** avant le 31 juillet 2013 : une facture vous sera adressée pour règlement par chèque, avec possibilité de régler en trois mensualités ;
- **vie maritale :** photocopie des 2 avis d'imposition ou de non-imposition 2012 sur les revenus de 2011 des deux concubins avec adresse commune ;
- **mariage ou PACS intervenu au cours de l'année 2011 :**
  - photocopie de l'avis partiel d'imposition ou de non-imposition de chaque conjoint avant mariage ;
  - photocopie de l'avis partiel d'imposition ou de non-imposition du couple marié ou pacsé ;
- **divorce ou veuvage intervenu au cours de l'année 2011 :**
  - photocopie de l'avis partiel d'imposition ou de non-imposition du couple ;
  - Photocopie de l'avis partiel d'imposition ou de non-imposition du cheminot devenu divorcé(e) ou veuf(ve).

Dates limites de réception
dans votre CER/SNCF
14/12/2012 pour les séjours de fin d'année et d'hiver
15/02/2013 pour les séjours de printemps

Que comprennent les frais de séjour ?

Ces frais comprennent la pension complète, les activités et le transport à partir du point de rendez-vous.

La totalité des frais de séjour est due sauf raisons justifiées. Toute demande d'inscription implique l'acceptation des modalités de paiement.


324655.16
PARIS EST
MARTIN
PIERRE
73 80 SAINT MARTIN
75010
PARIS
P.MARTIN@free.fr
01.04.60
01 53 26 20 00
01 53 26 20 91
06 09 08 08 07
02
MARTIN
PASCAL
36
21.03.99
150
42
M
PARIS
ALPIN — 03.03.13 — 10.03.13
NEIGE — 10.03.13 — 17.03.13
à PARIS le 2.01.2013

Avant le séjour

Étape 1 : l'inscription (suite)

Quel sera le prix du séjour ?

Pour déterminer votre participation financière vous devez :

1. Calculer votre QUOTIENT FAMILIAL
2. Déterminer la tranche tarifaire dans laquelle vous vous situez (avis d'imposition ou de non-imposition 2012 sur les revenus de 2011)
3. Consulter le tableau tarifaire correspondant à votre situation.

Comment calculer votre quotient familial ?

Divisez votre revenu brut global (R), sans effectuer de réduction ou de déduction, par le nombre de parts fiscales (N).

$$QF = \frac{\text{Revenu brut global}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Comment déterminer votre tranche tarifaire ?

QF inférieur à			5 300	Tranche 1
QF compris entre	5 301	et	7 300	Tranche 2
QF compris entre	7 301	et	9 290	Tranche 3
QF compris entre	9 291	et	11 280	Tranche 4
QF compris entre	11 281	et	13 270	Tranche 5
QF compris entre	13 271	et	15 390	Tranche 6
QF supérieur à			15 391	Tranche 7

Toute personne divorcée demandant l'attribution d'un séjour pour un ou plusieurs enfants pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi-part fiscale supplémentaire par enfant.

Comment s'acquitter des frais de séjour ?

Vous pouvez régler :

- Pour les actifs : **prioritairement** sur solde en 3 mensualités à l'issue des séjours, ou à votre demande :
  - par prélèvement sur compte bancaire ;
  - par chèque bancaire et/ou chèque vacances (ANCV).
- Pour les retraités : **prioritairement** sur pension en 2 mensualités (juil. et oct. 2013), ou à votre demande :
  - par prélèvement sur compte bancaire ;
  - par chèque bancaire et/ou chèque vacances (ANCV).

Chèques vacances émis par l'ANCV

Si vous bénéficiez de chèques vacances émis par l'Agence nationale des chèques vacances, vous pouvez les utiliser pour payer tout ou partie de votre séjour. Ces chèques sont nominatifs. Nous n'acceptons que ceux libellés au nom et adresse du titulaire ayant la charge de l'enfant. Les chèques vacances sont valables pour l'ensemble des séjours. Tous les chèques doivent être libellés au nom du CCE de la SNCF (nom et adresse du prestataire) et nous être envoyés en recommandé.

Aides financières

Comment les utiliser ?

Les documents sont à adresser au :
CCE de la SNCF - Service Comptabilité
7, rue de Château-Landon - 75010 PARIS

Bons CAF

Bons vacances émis par les Caisses d'Allocations Familiales

Les caisses d'allocations familiales (CAF) délivrent des bons vacances au bénéfice des allocataires. Ils viennent en déduction du solde de votre séjour. Ils devront être adressés **au plus tard 40 jours avant le début du séjour.**
Si le montant des bons est supérieur au montant du solde, le CCE remboursera la différence après le paiement de la CAF.

Bons VACAF

Attention ! Ils devront être adressés au plus tard 45 jours avant le début du séjour.

Attestation de séjour

À l'issue des séjours, vous pouvez obtenir une attestation **20 jours après la date de fin de séjour :**

- **par courrier au :**
  CCE de la SNCF – Service Comptabilité
  7, rue de Château-Landon – 75010 PARIS
  Vous devez obligatoirement joindre une enveloppe affranchie et libellée à votre adresse.
- **par mail : comptaclients@ccecheminots.com**
- Sur notre site internet **www.ccecheminots.com**

Comment ?
- cliquez sur l'onglet « Enfance-Jeunesse »
- puis cliquez sur l'onglet « Mon compte »
- cliquez sur le lien « Consulter vos dossiers en cours »
- cliquez sur l'onglet « Accès direct »
- renseignez le n° de CP et le n° de dossier.
- cliquez sur « Attestation de séjour ».

Intérruption de séjour

- Fermeture de séjour par le CCE de la SNCF

Un nombre insuffisant de demandes ou un cas de force majeure peut conduire à la fermeture d'un séjour.

- Écourtement de séjour pour l'enfant

Si le séjour ne correspond pas aux attentes de l'enfant ou de ses parents, bien que le CCE de la SNCF remplisse ses obligations ou si l'attitude du jeune est incompatible avec la vie en collectivité, le retour au domicile peut être envisagé. La décision est prise entre le CCE de la SNCF et les parents. **Dans tous les cas, le retour est à la charge de la famille et les frais de séjours sont dus dans leur intégralité.**

Bon à savoir

Demande incomplète

- Toute demande incomplète ne pourra être traitée par votre CER SNCF.
- L'absence d'avis d'imposition ou de non-imposition 2012 sur les revenus 2011 implique obligatoirement la facturation en tranche 7.

Copains / copines

Dans la mesure des places disponibles, nous nous efforcerons d'affecter votre enfant avec son copain ou sa copine sur l'un des deux vœux qu'ils auront formulés. **Il s'agit d'une option qui ne peut être garantie.**

Les points d'accueil, les choix d'activités et la catégorie d'âge doivent **obligatoirement** être identiques sur les fiches d'inscription.

Comment le signaler ?

Remplissez le cadre réservé sur la fiche d'inscription « copains / copines » avec le nom et le prénom de l'autre enfant. Ces indications doivent être impérativement portées sur les dossiers d'inscription des deux demandeurs.

Les dérogations d'âges ne sont pas possibles

Cas particuliers

Santé : dans le cas d'une situation particulière concernant la santé de votre enfant, n'hésitez pas à contacter : Régine JUVIGNY au 01.53.26.20.46.

Ensemble, vous examinerez les possibilités d'accueil de votre enfant.

Difficulté ponctuelle liée au séjour : qu'elle soit financière ou autre, n'hésitez pas à contacter le Service d'Action Sociale de la SNCF de votre secteur géographique, ce dernier pourra vous aider dans vos démarches.

Droit à l'image

Les enfants peuvent être filmés ou photographiés uniquement par des professionnels agréés par le CCE de la SNCF. Ces reportages sont strictement utilisés dans le cadre des publications du CCE de la SNCF.

Toutefois, nous respectons votre décision de refuser l'utilisation des images de votre enfant. Dans ce cas, vous devez cocher la case correspondante sur le coupon-réponse.

Étape 2 : la proposition de séjour

Ce document est adressé à chaque demandeur, en réponse à un de ses 2 vœux inscrits sur la fiche d'inscription.

Date d'envoi aux familles

17/12/2012 pour les séjours de fin d'année
Début janvier pour les séjours de février
Début mars pour les séjours de printemps

Le CCE de la SNCF fera tout son possible pour satisfaire l'un des 2 vœux que vous aurez sélectionné sur la fiche d'inscription.

Les dossiers enregistrés avant les dates de clôture des inscriptions dans votre CER/SNCF sont traités prioritairement et simultanément par notre base informatique. Les dossiers arrivés après ce délai sont traités selon les disponibilités, et sans garantie de place ni garantie de l'accompagnement.

Que faire du coupon-réponse ?

Le renvoyer impérativement par retour de courrier et dans tous les cas sous huitaine au :

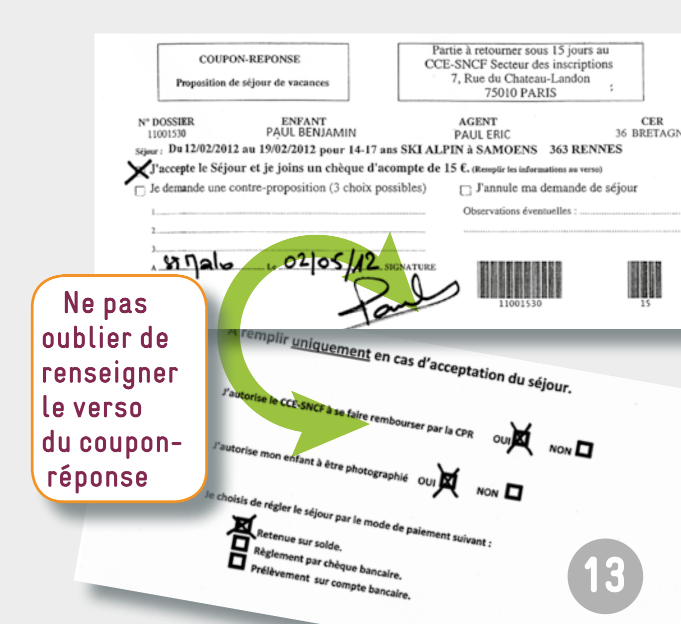
CCE de la SNCF - Service Enfance-Jeunesse
7, rue de Château-Landon - 75010 PARIS

J'accepte le séjour

- je joins un chèque d'acompte de 15 € libellé à l'ordre du CCE de la SNCF et je note le n° de dossier au dos
- j'autorise ou non le CCE de la SNCF à se faire rembourser par la CPR des frais médicaux engagés pour mon enfant pendant le séjour
- j'autorise ou non mon enfant à se faire photographier
- je choisis le mode de paiement du séjour.

Annulation de séjour : demande classée sans suite.

Contre-propositions : réservées aux inscriptions arrivées dans les délais.


COUPON-REPONSE
Proposition de séjour de vacances

Partie à retourner sous 15 jours au
CCE-SNCF Secteur des inscriptions
7, Rue du Chateau-Landon
75010 PARIS

N° DOSSIER	ENFANT	AGENT	CER
11001530	PAUL BENJAMIN	PAUL ERIC	36 BRETAGN

Séjour : Du 12/02/2012 au 19/02/2012 pour 14-17 ans SKI ALPIN à SAMOENS 363 RENNES

[X] J'accepte le Séjour et je joins un chèque d'acompte de 15 €. (Remplir les informations au verso)
[ ] Je demande une contre-proposition (3 choix possibles)
[ ] J'annule ma demande de séjour
Observations éventuelles :
1.
2.
3.
A St Malo Le 02/05/12 SIGNATURE

11001530
15

A remplir uniquement en cas d'acceptation du séjour.
J'autorise le CCE-SNCF à se faire rembourser par la CPR OUI [X] NON [ ]
J'autorise mon enfant à être photographié OUI [X] NON [ ]
Je choisis de régler le séjour par le mode de paiement suivant :
[X] Retenue sur solde.
[ ] Règlement par chèque bancaire.
[ ] Prélèvement sur compte bancaire.

Avant le séjour

Étape 3 : l'avis de départ

Ce document contient les informations liées au voyage de votre enfant : lieu et horaire de rendez-vous et autres informations.

Les « avis de départ » vous sont adressés quelques jours avant le départ :

- par **votre CER SNCF** pour les séjours en France des enfants de 10 à 17 ans
- par le **CCE de la SNCF** pour les séjours maternels de 4 à 5 ans
- par le **CCE de la SNCF** pour les séjours à l'étranger.

Vous trouverez joints à cet envoi :

- la fiche sanitaire de liaison, à compléter, à signer impérativement et à mettre dans la valise de votre enfant.
- l'étiquette et le porte-étiquette pour les bagages.

Accompagnement et transport des enfants :

- **Séjours de fin d'année, d'hiver et printemps France**

Le convoyage est assuré.

Suivant l'importance du groupe partant du même point d'accueil que vous aurez choisi, votre CER organisera en relation avec le CCE de la SNCF un accompagnement collectif aller et retour ou pourra vous demander d'accompagner votre enfant.

Pour plus de confort, nous nous efforçons de faire voyager les enfants de jour. Toutefois en fonction des destinations, il est possible que les voyages se fassent de nuit.

Le point d'accueil du DÉPART et le point d'accueil du RETOUR sont obligatoirement les mêmes.

- **Séjours à l'étranger 14 /17 ans** : le convoyage n'est pas assuré de votre domicile au lieu de rendez-vous. Le rendez-vous est fixé à Paris, début de la prise en charge par le CCE de la SNCF.

Toutefois, un point d'accueil devra être indiqué par les parents sur la fiche d'inscription. Celui-ci sera utilisé en cas de séjour en France si le CCE de la SNCF ne peut satisfaire votre demande à l'étranger.

- **Séjour de Pâques pour les 4/5 ans**

Le convoyage de votre enfant n'est pas assuré.

Les parents ont en charge l'accompagnement de leur enfant à l'aller sur le centre de vacances, et inversement pour le retour.

Quels documents emporter ?

Pour tous les séjours :

- la fiche sanitaire de liaison complétée et signée par les responsables légaux
- un certificat médical
- la photocopie de l'attestation de votre Caisse de Prévoyance ou de Sécurité Sociale sur laquelle apparaît l'enfant inscrit
- les documents spécifiques précisés dans votre descriptif de séjour.

À ajouter pour les séjours à l'étranger :

- la carte d'identité et l'autorisation de sortie de territoire ou le passeport individuel. Ces documents doivent être en cours de validité
- la carte européenne d'Assurance-Maladie, document nominatif demandé par les parents auprès de la Caisse de Prévoyance ou de la Caisse d'Assurance Maladie dont ils dépendent
- la carte de lycéen ou d'étudiant
- la carte d'identité SNCF
- la carte FIP (carte internationale de réduction)

Il appartient à l'agent d'effectuer les démarches administratives auprès de l'agence famille SNCF

- facilités de circulation : se référer aux conditions administratives indiquées sur le descriptif de votre séjour et consulter votre agence Famille SNCF.

Liste des points d'accueil

Vous devez obligatoirement choisir un point d'accueil correspondant à votre zone de vacances.

ZONE A
Auray
Brest
Caen
Chambéry
Clermont-Ferrand
Le Mans
Lyon
Metz
Nancy
Nantes
Narbonne
Nîmes
Quimper
Rennes
Saint-Brieuc
Saint-Étienne
Tarbes
Toulouse
Valence

ZONE B
Amiens
Avignon
Chalindrey
Châlons-en-Champagne
Charleville
Chartres
Dijon
La-Rochelle
Lille
Limoges
Marseille
Nevers
Nice
Orléans (Les Aubrais)
Reims
Rouen
Tergnier
Tours
Vierzon

ZONE C
Bayonne
Bordeaux
Paris
Périgueux

Pendant le séjour

Les activités

Il y a l'activité thématique, temps fort du séjour. Ni stage sportif, ni formation intensive. Elle est toujours pratiquée de manière ludique et sans esprit de compétition. Et surtout, il y a le reste...

À chaque lieu, ses particularités mais partout le même état d'esprit.

Les repas

Les repas sont variés et équilibrés

Être à table, c'est sympa. Partager, discuter, s'amuser. C'est un moment de convivialité.

Régime alimentaire : aucun régime alimentaire particulier ne peut être proposé sauf avis médical. L'information doit être signalée avec la fiche d'inscription ou dans tous les cas en amont du séjour.

Contact : Régine Juvigny au 01 53 26 20 46.

L' hébergement

Les enfants sont logés dans des chambres collectives, confortablement aménagées. Nos centres de vacances sont équipés d'espaces de détente, avec jeux de société, livres, magazines...

Linge et équipement

Vous devez fournir le linge de toilette et l'équipement nécessaire à la pratique de certaines activités, tel qu'il vous l'est précisé sur le descriptif du séjour. De 4 à 5 ans et de 10 à 17 ans, une liste « trousseau » vous est jointe avec la proposition de séjour (éviter les vêtements fragiles ou de marque).

Le linge ne sera pas lavé durant les séjours de fin d'année, d'hiver et de printemps

Pour la pratique du ski et du surf, le port du casque est obligatoire, il sera fourni par le CCE de la SNCF sur le centre de vacances.

Encadrement et Sécurité

Qui fait quoi ?

Les séjours sont encadrés par un directeur et des animateurs (la plupart enfants de cheminots) spécialement formés pour l'encadrement des mineurs.

Une équipe de cuisine professionnelle et des employés de collectivité assurent une prestation hôtelière de qualité.

Un animateur encadre 12 enfants (8 pour les enfants de 4 à 5 ans). Le directeur du séjour coordonne son équipe et veille à ce que les enfants évoluent dans un climat serein, tolérant et sécurisant.

Pour les enfants de moins de 14 ans, un(e) assistant(e) sanitaire s'occupe des petits soins. Dans tous les cas, un médecin est contacté en cas de besoin.

Les activités spécifiques sont encadrées par des prestataires sélectionnés par le CCE de la SNCF et agréés par les services de l'État.

Les directeurs informent régulièrement le CCE de la SNCF du déroulement des séjours. Les centres de vacances font l'objet de multiples visites de contrôles : institutions de tutelles, élus du CCE de la SNCF et de ses cadres techniques.

On recrute !

Pour encadrer ses séjours, le CCE de la SNCF recrute dès à présent ses équipes d'animation !

Votre enfant a 18 ans, il est diplômé BAFA, BAFD ou est en cours de formation.

Pour postuler, envoyez un CV et une lettre de motivation par mail :

recrutsej@ccecheminots.com

Le CCE de la SNCF rembourse, sous conditions, et à hauteur de 30 % par an, les frais de formation engagés. Pour tous renseignements, contactez le service Enfance-Jeunesse (recrutement) au 01 53 26 20 00.



Pendant le séjour



Santé & assurances

Frais médicaux

- **Votre enfant dépend de la Caisse de Prévoyance.**

  Les frais médicaux engagés pour votre enfant pendant le séjour sont avancés par le CCE de la SNCF. Une convention avec la CPR permet au CCE de la SNCF de percevoir directement le remboursement des frais engagés pour votre enfant.

  › Votre accord est requis sur le coupon-réponse.

  Nous vous demandons le remboursement de la partie non prise en charge par la CPR (complément à voir avec votre mutuelle).

- **Votre enfant dépend du régime général de la Sécurité Sociale.**

  Les frais médicaux engagés pour votre enfant pendant le séjour sont avancés par le CCE de la SNCF. Nous vous demandons le remboursement de l'intégralité des frais.

Traitement et médicaments

Si un traitement médical doit être suivi lors du séjour de votre enfant en centre de vacances, l'ordonnance doit obligatoirement accompagner les médicaments.

Appareil dentaire et lunettes

En cas de casse d'appareil dentaire ou de lunettes, la prise en charge par notre assurance ne peut être consécutive qu'à un accident corporel ou si notre responsabilité est engagée.
Nous vous conseillons de souscrire une extension de garantie auprès de votre compagnie d'assurance.

Rapatriement

En cas d'accident ou de maladie nécessitant le retour au domicile, l'assurance-rapatriement souscrite par le CCE de la SNCF intervient. Le rapatriement ne peut se faire que sur décision du médecin d'Europ Assistance après consultation du médecin qui a pris en charge votre enfant.

Les contacts

Coordonnées des familles :

Pendant la durée des séjours, nous devons pouvoir contacter les parents immédiatement 24h/24 (lieux de vacances ou autres). Les informations (adresses, n° de téléphone) sont à inscrire sur la fiche sanitaire de liaison rose et sur la fiche d'inscription.

Téléphone

L'utilisation d'un téléphone portable pendant le séjour est tolérée à certains moments de la journée. Le reste du temps, par courtoisie, le téléphone est éteint.

Objets de valeur

Ils attirent la convoitise.
Le vol, la perte et la détérioration des effets personnels (vêtements, bagages, objets et matériels divers), des matériels multimédias (téléphones portables, lecteurs MP3, appareils photo numériques...) ne sont en aucun cas placés sous la responsabilité du CCE de la SNCF et ne pourront donc faire l'objet d'un quelconque dédommagement.

Argent de poche

Par sécurité, jusqu'à 13 ans, votre enfant confie son argent au directeur qui le gère avec lui.
À partir de 14 ans, le jeune a le choix de le confier ou de le garder sous son entière responsabilité.
En séjour linguistique et itinérant, le jeune est responsable de son argent.

Quelques règles pour finir

En application de la loi, la consommation de tabac et d'alcool n'est pas autorisée dans l'enceinte des centres de vacances. La vente est interdite aux moins de 18 ans. Il est important d'en informer les jeunes participants.

Conception graphique : sylviepattetanguybesset.fr – Impression : Vernou – Photos : Banjee, E. Bénard, ChantalS/Eléonore H/Sergey Tyan/Alexander Yakovlev/photocreo-Fotolia.com, divers CCE.